

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME GAMME DE PRODUITS SILVERDAT (SERVICES D'HEBERGEMENT)



Version: 16.02.2024

SOMMAIRE

1	Contenus illicites	1
2	Mesures contre les comportements inappropriés des clients et autres utilisateurs	2
3	Possibilité de contact pour les mécanismes de notification et d'action selon l'art. 16 DSA	2
4	Interlocuteur selon les art. 11, 12 DSA.....	3

Les présentes conditions d'utilisation de la plateforme contiennent des dispositions, processus et communications relatifs à la mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil (loi sur les services numériques, ci-après «DSA»). Le DSA réglemente la fourniture de certains services de diffusion numérique dans l'UE et établit des règles concernant le rôle des fournisseurs, les exigences en matière de modération du contenu et les obligations de transparence. Ces conditions ne s'appliquent à vous que si vous utilisez une application de la gamme de produits SilverDAT (ci-après «SilverDAT») qui relève du champ d'application du DSA et qui vous permet donc de stocker les informations fournies par l'utilisateur pour le compte de celui-ci.

1 CONTENUS ILLICITES

Vous êtes tenu de garantir que l'utilisation et, le cas échéant, les contenus que vous publiez, quelle qu'en soit la forme, respectent la loi et de ne pas utiliser l'offre du site Internet pour publier des contenus ou transmettre des messages qui

- ▶ sont contraires aux mœurs, pornographiques, racistes ou choquants de toute autre manière,
- ▶ contiennent du matériel diffamatoire, offensant, menaçant, obscène, représentant un danger pour la jeunesse, violant les bonnes mœurs ou mettant en danger la protection des mineurs,
- ▶ portent atteinte aux intérêts religieux et culturels d'autres utilisateurs et/ou clients ou sont discriminatoires de toute autre manière,
- ▶ ne sont pas objectifs ou sont intentionnellement faux,
- ▶ portent atteinte aux droits de tiers, en particulier aux droits d'auteur,
- ▶ enfreignent les lois en vigueur ou constituent une infraction pénale d'une autre manière, comme la transmission de représentations d'abus sexuels d'enfants, la transmission illégale de photos privées sans consentement, le harcèlement informatique,
- ▶ contiennent des virus ou d'autres programmes informatiques susceptibles d'endommager des logiciels ou du matériel, ou de compromettre l'utilisation d'ordinateurs,
- ▶ sont des sondages, des lettres en chaîne ou de la publicité camouflée, ou

- ▶ ont pour objectif de collecter et/ou d'utiliser des données personnelles d'autres clients et/ou utilisateurs notamment à des fins commerciales,
- ▶ présentent des contenus terroristes.

Vous êtes également tenus de

- ▶ ne pas effectuer ou publier d'étalonnage, ni de tests de disponibilité des logiciels,
- ▶ ne pas effectuer ou divulguer de tests de performance ou de vulnérabilité du logiciel sans l'autorisation écrite préalable de Deutsche Automobil Treuhand GmbH, ni effectuer ou divulguer d'analyse de réseau, d'identification de ports et de services, de scannage de vulnérabilités, de recherche de mots de passe ou de tests d'accès à distance des services, et
- ▶ ne pas utiliser le logiciel pour effectuer du cyberminage ou du minage de cryptomonnaies.

2 MESURES CONTRE LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS DES CLIENTS ET AUTRES UTILISATEURS

DAT peut notamment prendre les mesures suivantes s'il existe des indices concrets qu'un client et/ou un utilisateur viole les dispositions légales, les droits de tiers ou les présentes conditions d'utilisation de la plateforme, ou si DAT a un autre intérêt légitime, en particulier pour la protection des autres clients ou utilisateurs:

- ▶ avertissement de clients ou d'utilisateurs,
- ▶ suppression d'indications, d'images, etc.
- ▶ interdiction provisoire, partielle ou définitive.

DAT peut également exclure définitivement un client ou un autre utilisateur de l'utilisation active de SilverDAT (blocage définitif) s'il a fourni de fausses coordonnées lors de l'inscription, en particulier une adresse e-mail incorrecte ou non valide, s'il porte gravement préjudice à d'autres clients ou s'il existe un autre motif grave.

Dès qu'un client ou un autre utilisateur a été bloqué temporairement ou définitivement, il ne peut plus utiliser SilverDAT avec d'autres accès clients ou utilisateurs et ne peut pas se reconnecter.

3 POSSIBILITE DE CONTACT POUR LES MECANISMES DE NOTIFICATION ET D'ACTION SELON L'ART. 16 DSA

Vous pouvez signaler d'éventuels contenus illicites au sein de SilverDAT, notamment par le biais de la demande d'assistance sous myDAT Services ou par e-mail à kundendienst@dat.de.

Votre notification doit contenir les informations suivantes:

- ▶ une explication dûment motivée des raisons pour lesquelles les informations en question sont considérées comme des contenus illicites;
- ▶ une indication claire de l'emplacement électronique exact de ces informations, telle que l'adresse URL précise ou les adresses URL précises, ou, le cas échéant, toute autre information utile concernant la nature du contenu pour identifier le contenu illicite;
- ▶ votre nom et votre adresse électronique, à moins qu'il ne s'agisse d'informations présumées concerner une infraction visée aux articles 3 à 7 de la directive 2011/93/UE;

- ▶ une déclaration attestant que vous êtes de bonne foi convaincu que les informations et indications contenues dans la notification sont exactes et complètes.

4 INTERLOCUTEUR SELON LES ART. 11, 12 DSA

L'adresse électronique suivante sert de point de contact pour les autorités des États membres, la commission, le comité visé à l'article 61 DSA et les utilisateurs de SilverDAT: kundendienst@dat.de

Il est possible de prendre contact dans les langues suivantes: allemand, anglais